



15 février 2017

## Communiqué de presse

---

### Le préfet de région organise une table ronde relative aux négociations commerciales pour les filières agricoles animales

---

Henri-Michel Comet, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, a présidé, mardi 14 février 2017, à la préfecture de région, une table ronde réunissant les acteurs régionaux des secteurs de la production et de la transformation animale et représentants de la grande distribution, en présence de Mme Lydie Bernard, vice-présidente du Conseil régional, et de Francis AMAND, médiateur des relations commerciales agricoles.

Cette table ronde est réunie un an après les tables rondes qui se sont tenues sur ce sujet pour les différentes filières agricoles ligériennes.

Les échanges ont porté sur la situation des marchés dans les filières lait, viandes bovines, viandes porcines, volailles et lapins, et sur le bilan de la mise en œuvre des conclusions des tables rondes de 2016.

Le préfet a rappelé les mesures nationales et européennes mises en place à partir d'octobre 2016 en matière de soutien aux filières par le pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles (PCREA).

Il a aussi rappelé les évolutions législatives et réglementaires qui sont intervenues depuis un an, notamment la loi du 9 décembre 2016 relative à la modernisation de la vie économique, et le décret du 19 août 2016 relatif à l'indication de l'origine du lait et des viandes utilisées dans des denrées alimentaires. Il a incité les partenaires commerciaux, et en premier lieu l'amont des filières, à se saisir de ces modalités juridiques, en se basant sur une analyse stratégique des marchés et en s'adossant à l'exemple de la démarche « cœur de gamme » pour la viande bovine.

Au cours de cette table ronde, les partenaires des filières animales ont pu échanger dans un esprit constructif.

Le préfet a pris acte :

- des progrès qui ont été réalisés entre des groupements de producteurs et des distributeurs ou par des démarches tripartites producteurs – transformateurs – distributeurs, notamment sur le lait et sur certains segments en viande bovine (cf. « Cœur de gamme ») ;

- des évolutions favorables en matière de traçabilité de l'origine des produits, que ce soit dans l'étiquetage des produits transformés ou dans l'approvisionnement en restauration collective ;
- de l'impératif d'élargir ces démarches à l'ensemble des filières et à les amplifier sur des volumes de production plus importants, le souhait étant exprimé par les acteurs de progresser ;
- de la disponibilité du médiateur des relations commerciales agricoles pour aider à la mise en œuvre des nouveaux outils juridiques ;
- de la nécessité de faire des points d'avancement réguliers sur ce sujet.

Le préfet a rappelé l'action de contrôle des services de l'Etat et l'exigence de modération et de loyauté dans les relations commerciales, à tous les maillons de la filière d'approvisionnement (producteurs, transformateurs, distributeurs). Il annonce un suivi vigilant des conditions dans lesquelles sont négociées les nouvelles conventions commerciales pour 2017, et un contrôle renforcé des comportements des acheteurs.

---

## **Préfecture de la Loire-Atlantique**

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 91 / 92

[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

[www.pays-de-la-loire.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.gouv.fr)